

LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 04-120321

Education de jeunes enfants âgés de 2 ans / Création d'une classe passerelle à l'école « Les Myosotis » dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'allocations Familiales (CAF) et l'Education Nationale

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **03 mars 2021** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **23**

Absents : 00

Procurations : 06

Total des votes : 29

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE,

Johnny PAYET



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

**COMMUNE DE LA PLAINE DES
PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU DOUZE MARS
DEUX MILLE VINGT ET UN**

L'an deux mille vingt et un le **DOUZE MARS** à **QUATORZE HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny **PAYET** Maire - Sabine **IGOUBE** 1^{ère} adjointe - Jean Yves **FAUSTIN** 2^{ème} adjoint - Mylène **MAHALATCHIMY** 3^{ème} adjointe - Gina **DALLEAU** 5^{ème} adjointe - Marie-Héliette **THIBURCE** 7^{ème} adjointe - François **FRUTEAU DE LACLOS** 8^{ème} adjoint - Sonia **ALBUFFY** conseillère municipale - Frédéric **AZOR** conseiller municipal - Micheline **CLAIN** conseillère municipale - Sabrina **HOARAU** conseillère municipale - Alain **RIVIERE** conseiller municipal - Lucay **CHEVALIER** conseiller municipal - Marie-Lourdes **VÉLIA** conseillère municipale - Elisabeth **BAGNY** conseillère municipale - Victorien **JUSTINE** conseiller municipal - Sophie **ARZAL** conseillère municipale - Daniel **JEAN-BAPTISTE** dit **PARNY** conseiller municipal - Mélissa **MOGALIA** conseillère municipale - Yannick **BOYER** conseiller municipal - Jean-Luc **SAINTE-LAMBERT** conseiller municipal - Joëlle **DELATRE** conseillère municipale - Jean-Yves **VACHER** conseiller municipal

ABSENT(S) : Néant

PROCURATION(S) : Joan **DORO** 4^{ème} adjoint à François **FRUTEAU** de **LACLOS** - Jean Claude **DAMOUR** 6^{ème} adjoint à Jean Yves **FAUSTIN** - Érick **BOYER** conseiller municipal à Johnny **PAYET** - Sandra **GRONDIN** conseillère municipale à Marie Lourdes **VELIA** - Mickaël **PAYET** conseiller municipal à Alain **RIVIERE** - Sylvie **LEGER** conseillère municipale à Sophie **ARZAL**

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210312-DCM04-120321-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

Affaire 04-110321

Education de jeunes enfants âgés de 2 ans / Création d'une classe passerelle à l'école « Les Myosotis » dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'allocations Familiales (CAF) et l'Education Nationale

Ce dispositif a vocation à créer les conditions d'une première socialisation pour les enfants âgés de 2 ans, de favoriser une séparation progressive avec la famille et de soutenir les parents dans l'exercice de la fonction parentale.

Le fonctionnement de ce type de classe implique des conditions spécifiques qui justifient un partenariat entre la Commune, la CAF et l'Education Nationale.

Dans un courrier en date du 13 juillet 2020, la CAF de La Réunion nous informe qu'elle peut contribuer au cofinancement du fonctionnement de l'activité à hauteur de 25 000 € par année et dans la limite de 50 % du budget de la classe passerelle.

Dans ce cadre, la Commune souhaite mettre en œuvre la création d'une classe passerelle à l'école maternelle Les Myosotis à partir de la prochaine rentrée 2021-2022. Cette classe passerelle permettra un enseignement spécifique lié à un accompagnement personnalisé vers les premiers apprentissages en respectant le développement de l'enfant dans sa sensibilisation en milieu scolaire.

La classe passerelle fera l'objet d'une convention tripartite entre la Collectivité, l'Education nationale et la CAF qui apportera une aide financière afin de budgétiser un poste d'EJE (Educateur/trice de Jeunes Enfants) nécessaire au bon fonctionnement de l'apprentissage de l'enfant dans l'assistance à l'enseignant.

Le budget prévisionnel de cette classe passerelle est le suivant :

Période du 1er août 2021 au 31 juillet 2022 :

Financement	Montant
CAF (50%)	25 000 €
Commune (50%)	25 000 €
TOTAL	50 000 €

En annexe, il vous est présenté :

- Un dossier pédagogique
- Un plan de réinstallation de la classe pour l'accueil des parents
- Une liste de mobilier spécifique

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

VALIDE la mise en œuvre d'une classe passerelle à l'Ecole Les Myosotis

APPROUVE les budgets prévisionnels exposés ci-dessus

AUTORISE le Maire à demander une subvention à la CAF

AUTORISE le maire, ou en son absence, l' élu délégué à effectuer toutes les démarches y afférentes

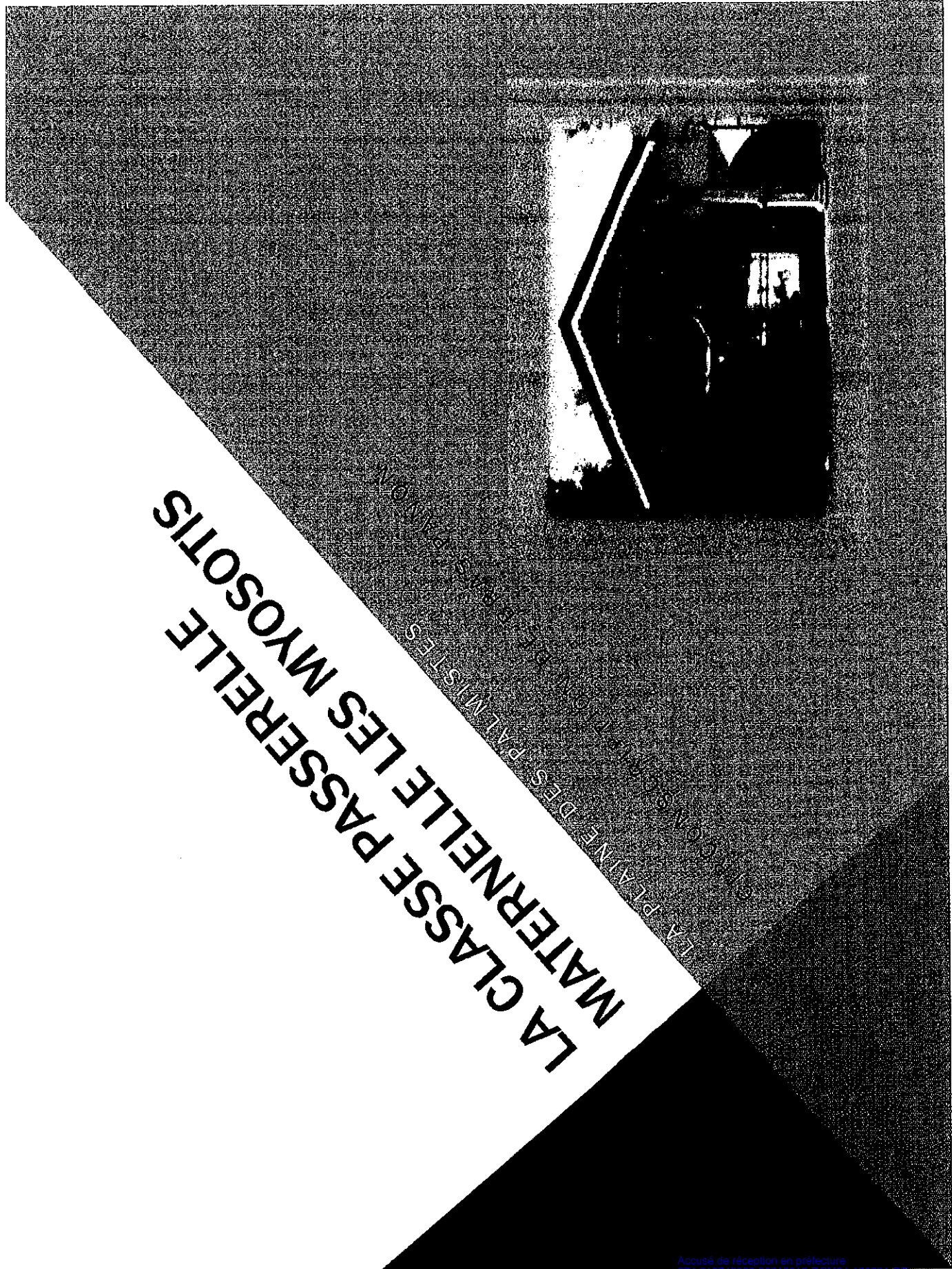
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny FAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210312-DCM04-120321-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

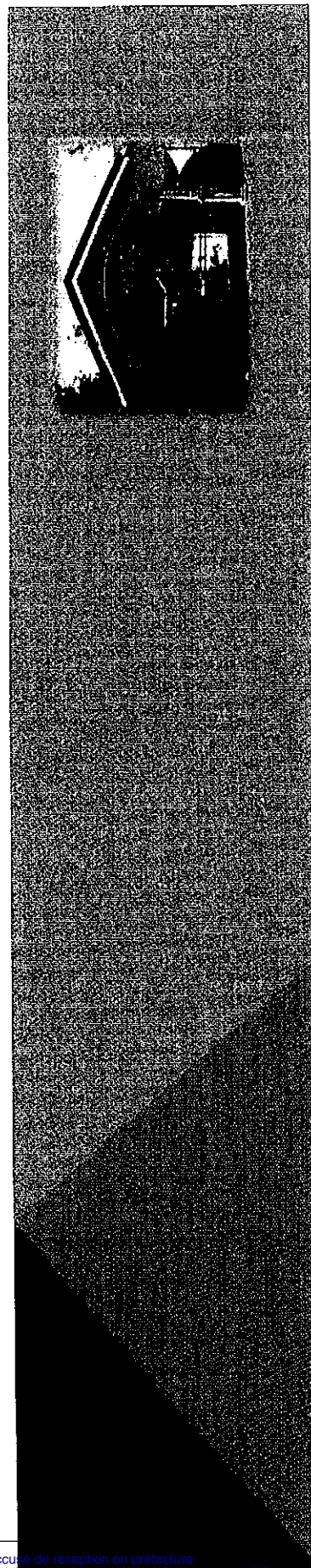


**LA CLASSE PASSERELLE
MATERNELLE LES MYOSOTIS**

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA CLASSE PASSERELLE

- Valoriser la fonction parentale,
- Accompagner la séparation parent-enfant,
- Proposer à l'enfant un accompagnement personnalisé vers les premiers apprentissages, en respectant son développement,
- Permettre aux parents de tisser des liens avec l'école pour pouvoir accompagner leur enfant tout au long de sa scolarité.

Les effets attendus portent sur la réduction des écarts à l'entrée à l'école maternelle, par le développement des compétences de l'enfant, et notamment des compétences langagières, un accompagnement des parents à la scolarité de leur enfant, un soutien à la fonction parentale.



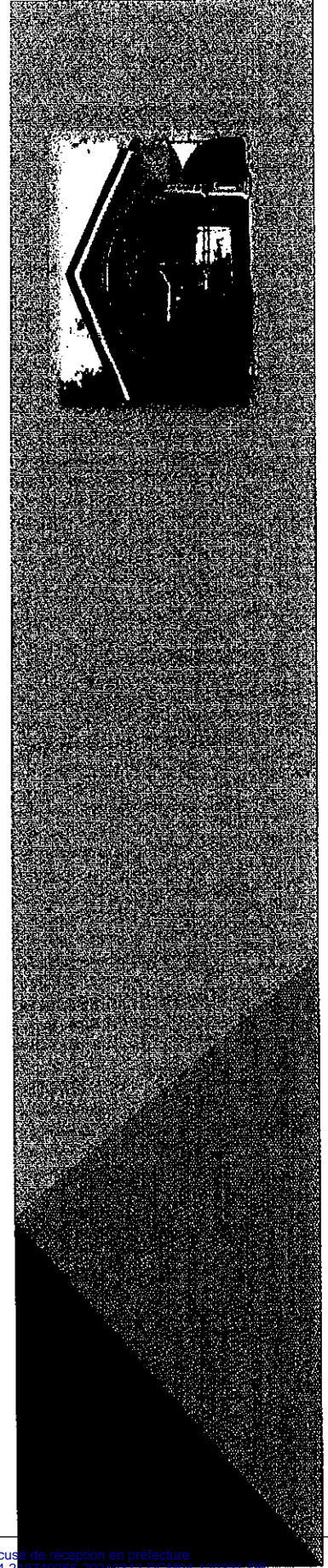
PRÉAMBULE

La classe passerelle est une classe spécifique, localisée dans une école maternelle dont les horaires sont calés sur le rythme et le temps scolaires.

Des enfants de deux à trois ans n'ayant pas fréquenté préalablement une structure d'accueil collectif de la petite enfance y sont accueillis et scolarisés, dans des conditions adaptées à leurs besoins, pendant toute la durée de l'année scolaire, de manière à accueillir en fin d'année de quinze à vingt enfants.

La classe passerelle fait l'objet d'une convention tripartite entre la municipalité de La Plaine des Palmistes, la Caisse d'Allocations Familiales et l'Education Nationale. Elle accueille prioritairement des enfants du secteur de l'école où elle est implantée.

Le projet de la classe passerelle est le projet de toute l'équipe pédagogique et fait partie intégrante du projet d'école. Le dispositif relève de l'autorité de l'inspectrice de l'Education Nationale, il est placé sous le pilotage de la directrice de l'école.

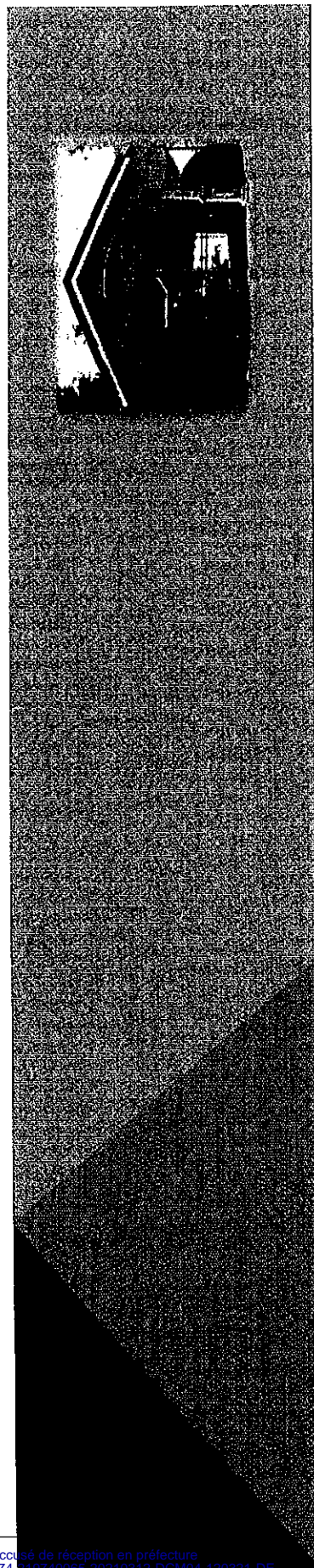


LA PREMIERE CLASSE PASSERELLE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Est implantée au sein de l'école maternelle Les Myosotis.

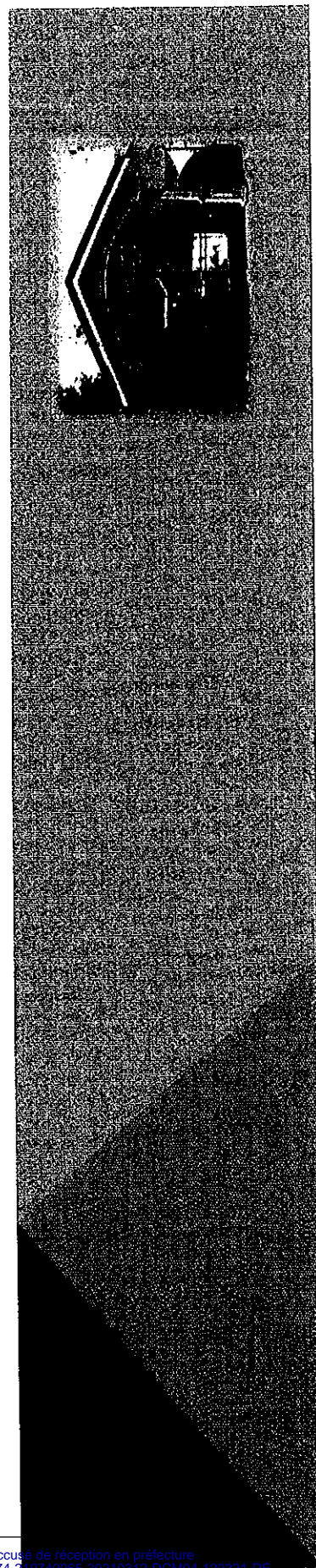
Y seront accueillis, pendant toute la durée de l'année scolaire, 15 à 20 enfants de 2 ans et plus n'ayant pas fréquenté préalablement une structure d'accueil collective de la petite enfance.

Les parents s'engagent contractuellement à une fréquentation régulière, à venir personnellement chercher leur enfant à l'école tous les jours et à partager avec eux des activités éducatives.



LES OBJECTIFS DE LA CLASSE PASSERELLE A L'ÉCOLE MATERNELLE LES MYOSOTIS

- Offrir aux enfants et aux familles un lieu d'ouverture, d'échanges et de rencontre
- Permettre aux parents de tisser des liens avec l'école pour pouvoir accompagner l'enfant tout au long de sa scolarité et être ainsi de véritables acteurs de la vie scolaire de leur enfant
- Permettre l'adaptation progressive de l'enfant au monde scolaire en respectant son rythme
- Faciliter la séparation de l'enfant de son milieu familial pour améliorer les conditions d'entrée à l'école
- Respecter l'enfant dans son développement et l'accompagner vers les premiers apprentissages

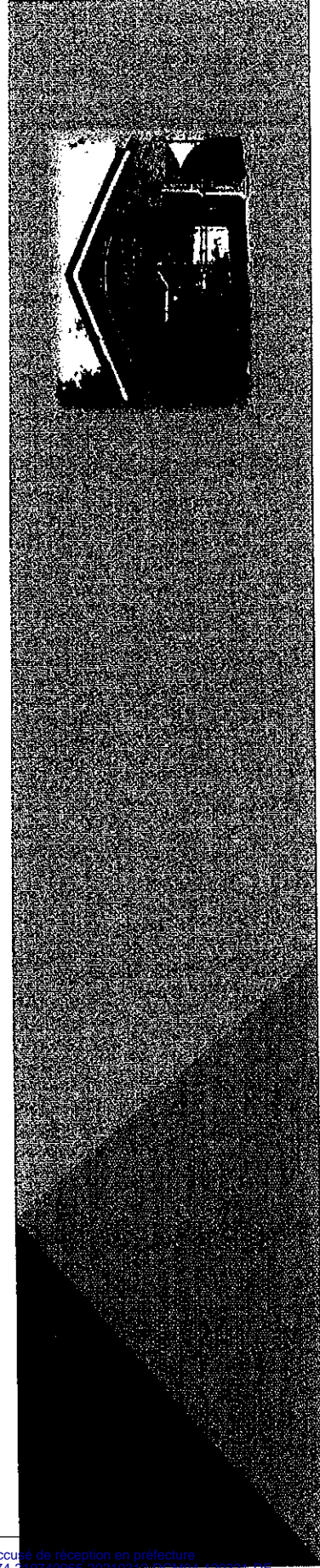


L'ADMISSION EN CLASSE PASSERELLE

La classe passerelle est ouverte aux enfants ayant deux ans révolus au trente-et-un décembre de l'année scolaire en cours.

L'inscription s'effectue en mairie, en fonction des critères définis annuellement par une commission tripartite.

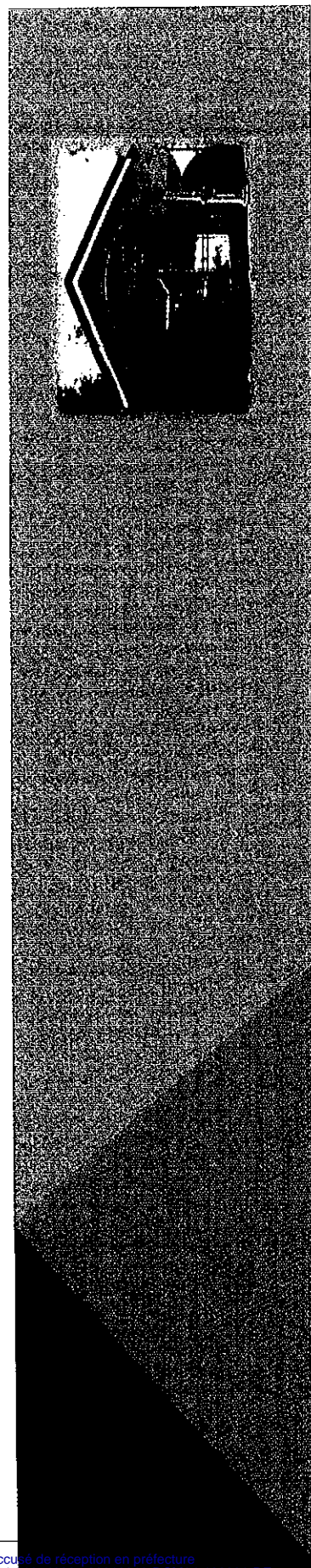
L'admission progressive des enfants est assurée en concertation avec les parents et l'équipe éducative de la classe passerelle.



LE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE PASSERELLE

La classe passerelle fonctionne tous les matins sur une durée variable de deux heures en début d'année à trois heures trente jusqu'à la période 4. En période 5, les enfants qui le peuvent sont accueillis toute la journée.

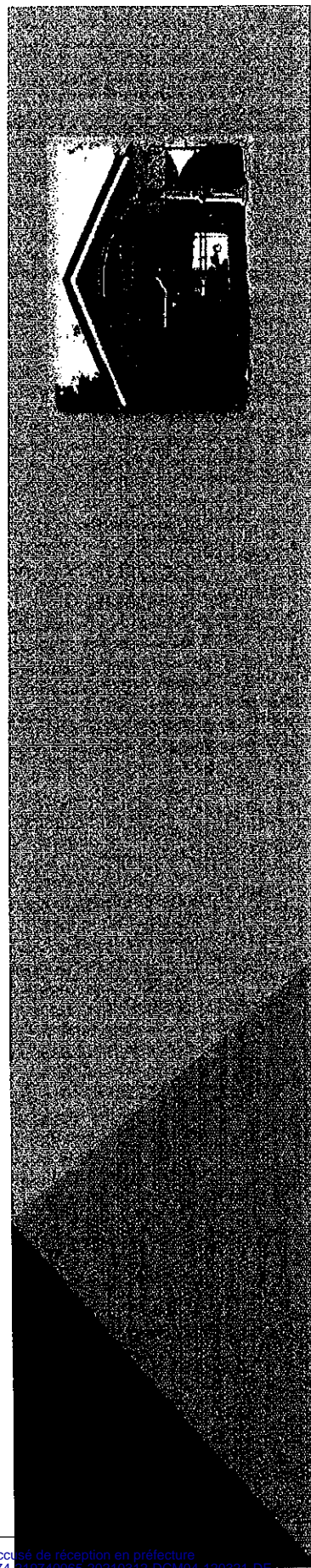
Lors de la rentrée, une admission progressive est proposée. Les dates d'inscription puis d'admission dans la classe sont limitées aux échéances suivantes : août - octobre - février.



LE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE PASSERELLE

Les heures d'arrivée et de départ et le temps de présence des enfants sont modulés avec l'équipe de la classe passerelle, en fonction du projet d'accueil et de scolarisation de chaque enfant, selon une organisation régulière convenue avec chaque parent, dans le respect du cadre de la convention.

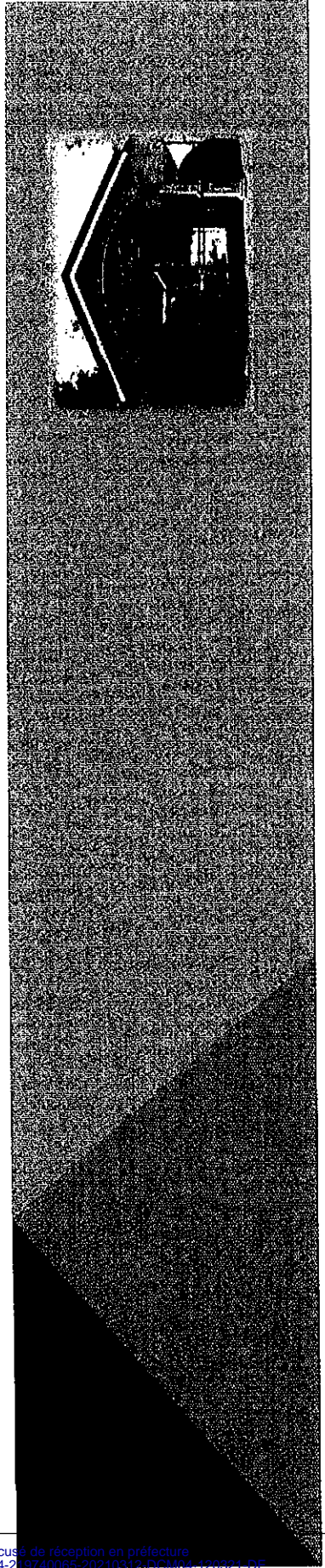
Un nombre maximal d'une dizaine d'élèves présents par jour en début d'année scolaire permet d'offrir de premières conditions optimales d'accueil et de scolarisation des enfants.



LE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE PASSERELLE

La présence initiale des parents est obligatoire, avec comme objectif une séparation progressive afin de favoriser l'inclusion scolaire de l'enfant. Cette décision de séparation se fait en lien avec l'équipe éducative et en fonction des besoins de l'enfant. Elle ne peut être effective que si l'enfant est propre.

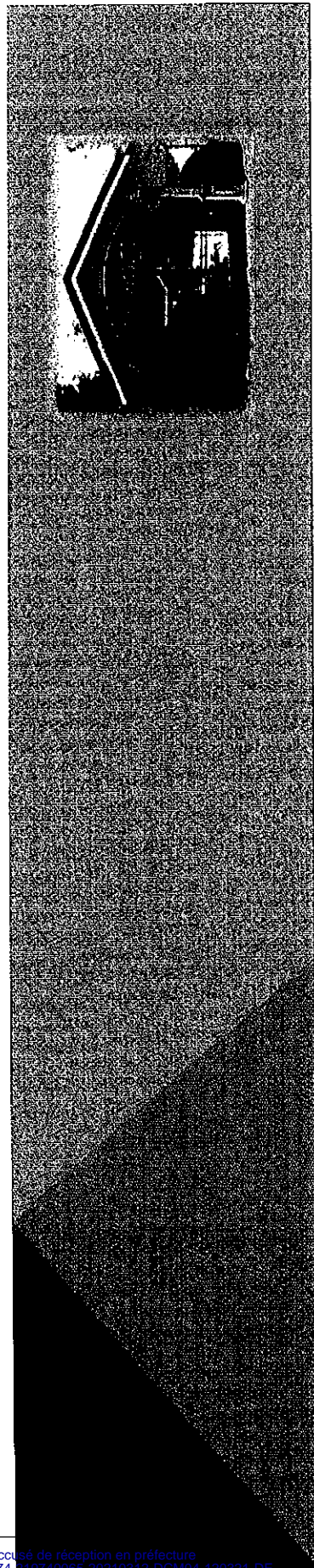
A partir de ce moment, le parent s'engage à être présent une matinée par semaine selon une organisation définie avec l'équipe éducative.



LE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE PASSERELLE

Les après-midis sont consacrés à des ateliers de soutien à la parentalité conduits par l'Educatrice de Jeunes Enfants (EJE). La présence de l'enseignante peut être requise ponctuellement pour des aspects liés à la scolarisation des enfants et à la compréhension du fonctionnement de l'Ecole.

Un temps de concertation d'une heure par semaine, en dehors du temps d'ouverture de la classe est prévu pour permettre à l'équipe éducative de réguler ses actions.



COMPOSITION DE L'EQUIPE EDUCATIVE

Mme Anne DELAUNAY

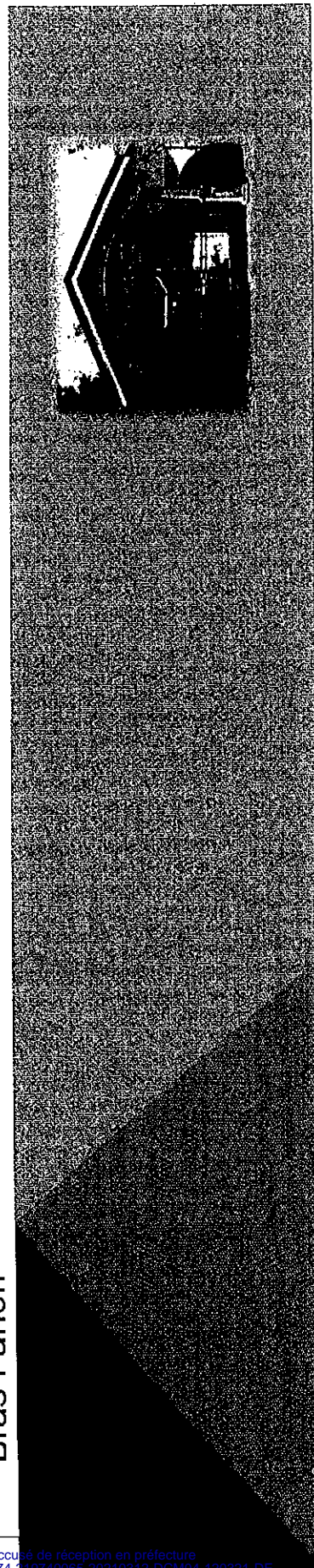
Enseignante qui a obtenu le poste au mouvement, exerçant les matinées dans le dispositif et à disposition de l'école les après-midis, placée sous l'autorité de l'EN de la circonscription de Bras-Panon

EJE

Un professionnel de la petite enfance, éducateur de jeunes enfants mis à disposition sur le temps scolaire par la municipalité à recruter

ATSEM

Un personnel communal mis à disposition sur le temps scolaire par la municipalité. L'ATSEM, Mme Rochetaing Emmanuella, qui a travaillé avec Mme Delaunay en classe de TPS, pendant l'année scolaire 2019/2020 est volontaire pour travailler dans ce dispositif

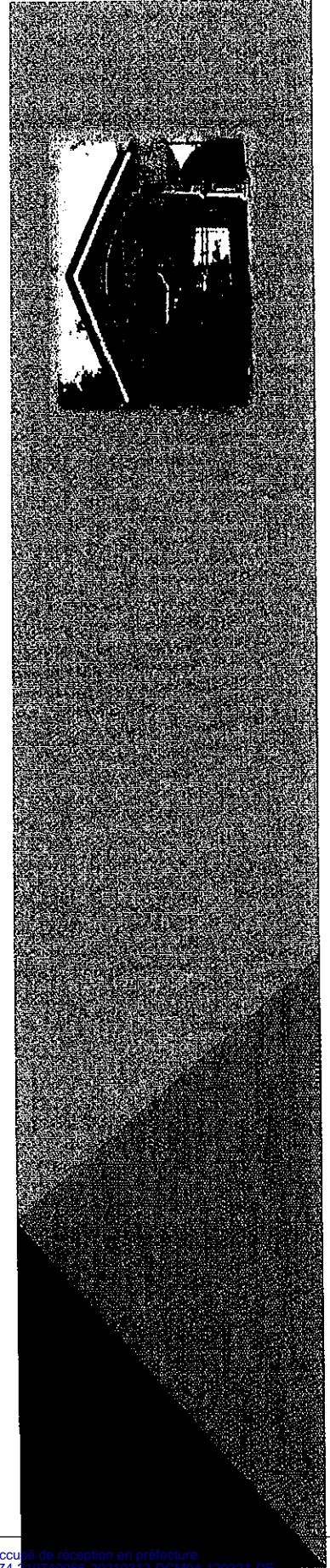


FONCTION DES MEMBRES DE L'EQUIPE EDUCATIVE

Les membres de l'équipe éducative sont garants de la qualité de la prise en charge éducative et de l'accueil des enfants et des familles.

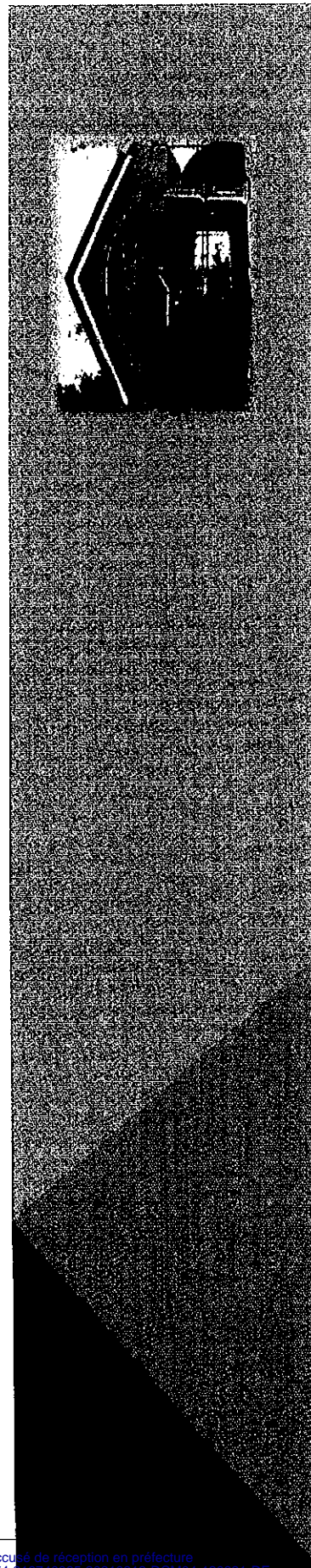
Pour que l'équipe soit cohérente et complémentaire, le rôle de chacun est défini autour d'objectifs communs, en fonction de sa spécificité professionnelle.

Chaque acteur intervient dans l'organisation quotidienne de la structure, en recherchant une coopération efficace et en étant à l'écoute des familles.



LES MISSIONS DE L'ENSEIGNANTE

- Aider l'enfant à mieux vivre la séparation avec la famille, en lui proposant des activités adaptées dans un cadre privilégié
- Placer les parents dans un rapport confiant avec l'école ; les aider à mieux cerner leurs responsabilités éducatives dans l'accompagnement de la scolarité de leur enfant
- Accompagner le développement de l'enfant en organisant son adaptation au monde scolaire
- Assurer la liaison entre la vie de la Classe Passerelle et la vie de l'école
- Proposer des activités dans le cadre du projet pédagogique, visant au développement harmonieux de l'enfant et permettant d'approcher les objectifs visés dans le programme en vigueur



LE RÔLE DE L'ENSEIGNANTE

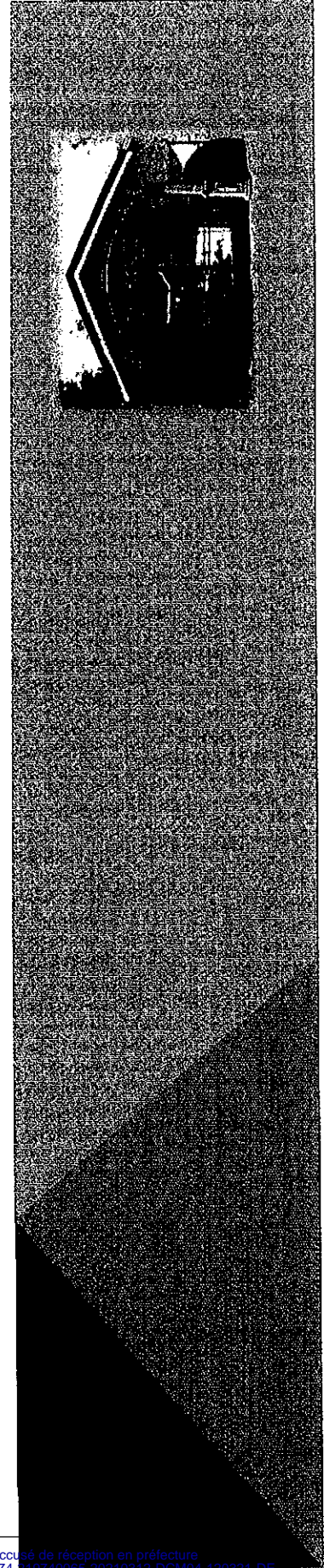
- Elle rédige et met en œuvre le projet d'accueil et de scolarisation de chaque enfant et organise le cadre des apprentissages
- Elle met en place des situations pédagogiques adaptées, se référant aux programmes d'enseignement de la maternelle en vigueur. Elle est responsable du projet pédagogique de la classe en liaison avec l'école, qui s'articule avec celui de la circonscription
- Elle réalise un aménagement des lieux qui prend en compte l'âge des enfants, leurs besoins de sécurité et d'apprentissage. La Classe Passerelle utilise également les autres locaux situés dans l'enceinte de l'école, en particulier les espaces d'évolution motrice et la BCD
- Elle propose des activités dont les objectifs sont à la fois éducatifs, pédagogiques et culturels

Le langage oral et le « apprendre ensemble et vivre ensemble » sont prioritaires.

Des écrits professionnels, dont le projet pédagogique, présentent les activités conduites, éclairent sur les intentions pédagogiques et offrent une lisibilité du fonctionnement de la Classe Passerelle.

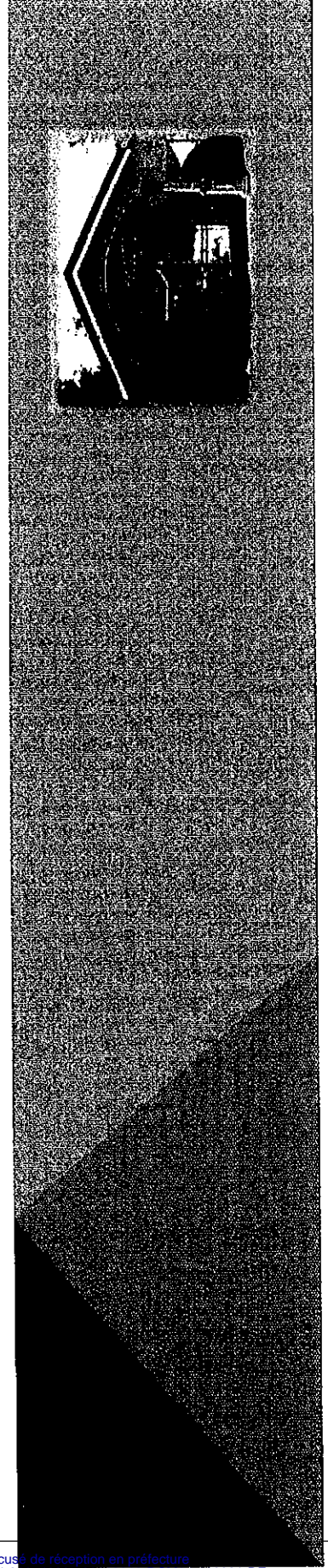
L'enseignante coordonne le travail de l'équipe de professionnels présents sur la classe. Elle participe à la mise en place des relations avec les familles, assurant ainsi un travail de « coéducation ». Elle assure le lien avec le projet de l'école et l'équipe enseignante. Des inclusions d'élèves en classe de petite section et des décroisements sont développés tout au long de l'année scolaire.

Elle participe aux instances de concertation de l'école.



LES MISSIONS DE L'EJE

- Assurer le suivi individuel des enfants et les relations avec les familles
- Participer avec l'enseignante, aux différentes activités émanant du projet pédagogique éducatif
- Animer les ateliers-parents pendant lesquels elle est à leur écoute, reconnaît et facilite leur place au quotidien
- Accompagner, soutenir et orienter les parents dans leur rôle
- Transmettre aux familles des informations relatives à l'enfant
- Développer la concertation et le partenariat auprès du réseau partenarial
- Établir des liens avec les partenaires financiers de la Classe Passerelle (CAF, mairie) en les sollicitant pour l'aménagement et l'amélioration matérielle du dispositif
- Élaborer des bilans quantitatifs et qualitatifs



LE RÔLE DE L'EJE :

A partir des observations et selon les besoins des familles, il met en place des actions pour favoriser la santé, la sécurité, le bien être et l'épanouissement de l'enfant

PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE AVEC LES ENFANTS :

- ✓ Avec l'enseignante, il participe à l'accueil des enfants et des familles
- ✓ Il conduit des activités à visée éducative émanant du projet pédagogique mis en place par l'enseignante en respectant les capacités et le développement psychomoteur de chaque enfant
- ✓ Il se positionne dans une démarche de prévention précoce (dynamique des premiers liens parent-enfant, troubles du développement, du langage...)
- ✓ Il partage ses observations sur l'enfant et le parent avec l'enseignante lors de temps d'échanges quotidiens et lors de l'élaboration de bilans quantitatifs et qualitatifs
- ✓ Il contribue à stimuler l'expression, la créativité des enfants et à favoriser l'acquisition de leur autonomie et leur socialisation

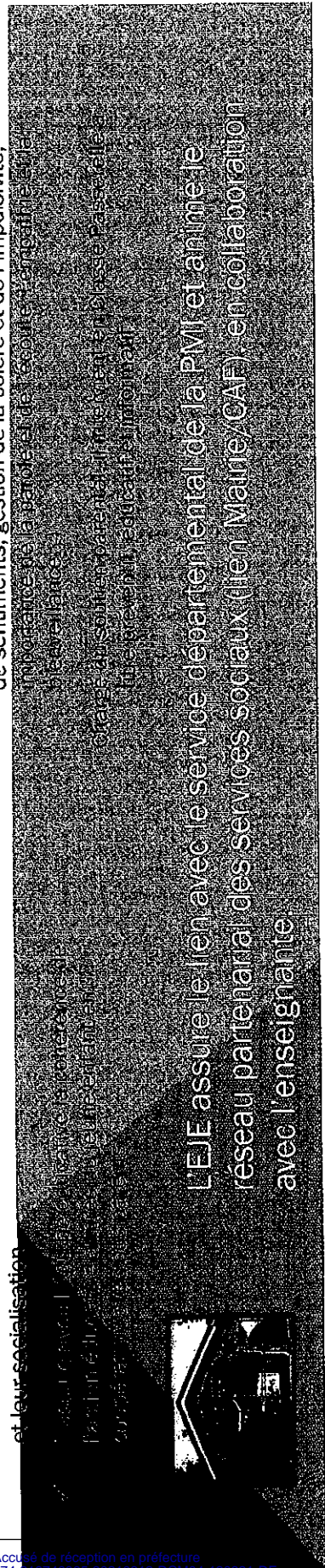
LES APRÈS-MIDIS AVEC LES PARENTS :

Dans le cadre de la Classe Passerelle, les après-midis seront consacrés à l'accompagnement parental notamment par le biais d'ateliers d'activités manuelles et artistiques menées par l'éducateur.

Cet accompagnement à la parentalité se construit à la lumière des observations posées par l'éducateur, des besoins repérés lors des activités du matin ou formulés par les parents eux-mêmes.

L'atelier d'activités manuelles et artistiques favorise la parole, dans un échange convivial et informel où tous les parents sont libres de s'exprimer comme ils le souhaitent, dans le respect de leur histoire personnelle, la confidentialité et la neutralité du lieu.

L'éducateur possède les ressources à la fois théoriques des thèmes liés à la parentalité (séparation, propreté, sommeil, alimentation, punition, autorité, manifestations de sentiments, gestion de la colère et de l'impulsivité,



LE RÔLE SPÉCIFIQUE DE L'ATSEM

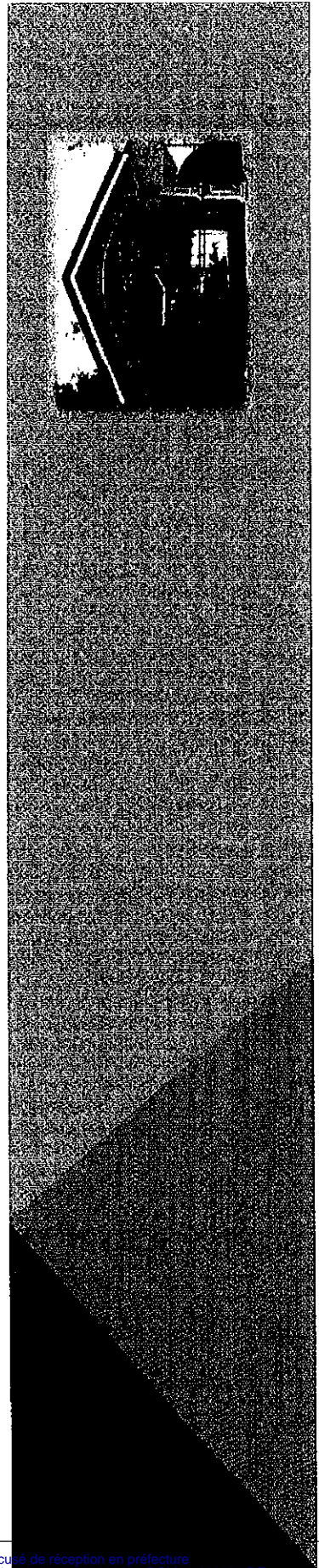
Elle participe à l'accueil des enfants et des familles. Elle apporte soin et aide aux enfants durant le temps où ils sont à l'école. Elle facilite la vie quotidienne des enfants et participe aux soins corporels :

- Habillage, déshabillage, rangement, propreté corporelle et vestimentaire, passage aux toilettes, confort physique
- Réconfort et écoute des enfants
- Aide au goûter

Elle assure l'hygiène et la sécurité des enfants. Elle est responsable de la propreté de la classe et de l'entretien du matériel pédagogique. Elle participe à la sécurité des enfants en classe, dans la cour et à la sieste.

Sous la responsabilité de l'enseignante, elle aide à la préparation matérielle et à l'accompagnement des activités pédagogiques.

L'ATSEM accompagne les enfants présents avec leurs parents l'après-midi, leur propose un moment de sieste ou d'activités. Les enfants restent placés sous la responsabilité de leurs parents.

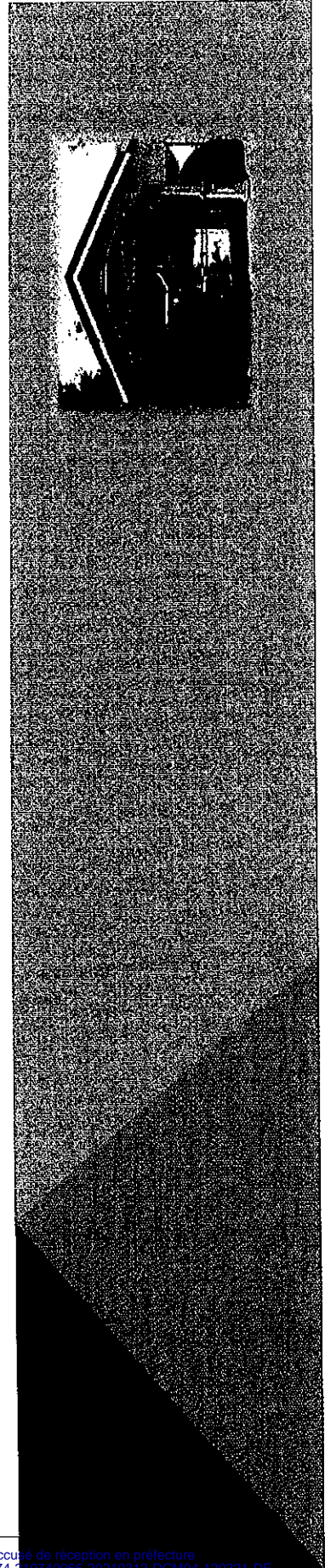


EVALUATION DES ACQUIS DES ENFANTS

L'enseignante et l'EJE notent régulièrement leurs observations et régulent les projets en fonction des besoins individuels. Ils mesurent, avec l'ATSEM, l'évolution des acquisitions et l'adaptation des élèves à la vie en collectivité.

Trois domaines sont plus précisément observés :

- La séparation avec les parents,
- L'entrée dans le langage oral et écrit
- Le « apprendre ensemble et vivre ensemble »



ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Un comité de pilotage annuel procède à l'évaluation du dispositif. Il s'appuie sur les travaux du comité technique trimestriel

LE COMITÉ TECHNIQUE COMPREND :

- L'équipe éducative
- Un référent technique de la CAF
- Un représentant du Conseil Départemental, chargé des services « Petite Enfance »
- Un conseiller pédagogique et/ou personne ressource de l'équipe de la circonscription de Bras-Panon
- La directrice de l'école
- Un représentant de la municipalité

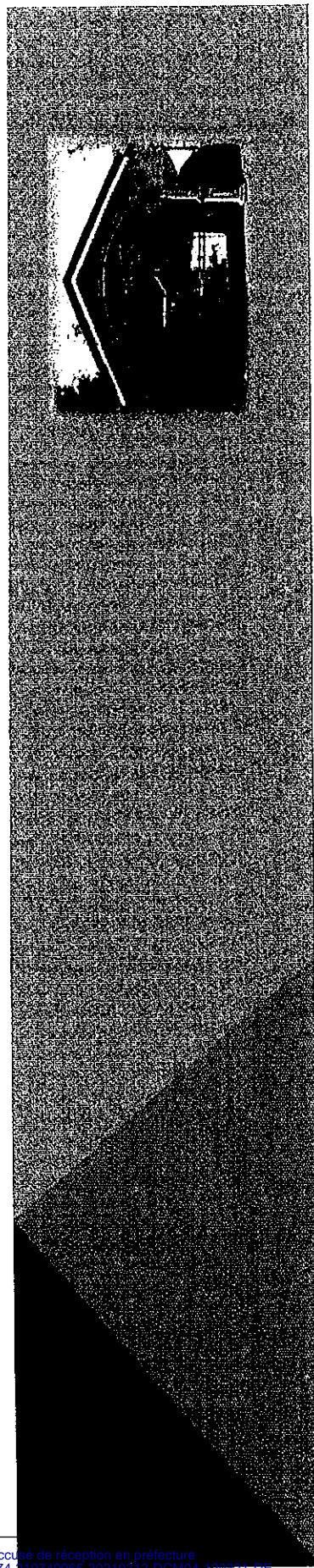
LE COMITÉ DE PILOTAGE COMPREND :

- Le recteur, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale ou son représentant
- Le directeur de la CAF ou son représentant
- Le Maire ou l'Adjoint au Maire chargé des services Petite Enfance et Vie Scolaire
- L'IEEN de la circonscription de Bras-Panon
- L'IEEN CT préélémentaire
- La directrice de l'école

L'évaluation se fait en fin d'année scolaire, avec le comité de pilotage et l'équipe éducative, afin de dégager le bilan de l'année et les perspectives pour l'année suivante.

ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU PROJET

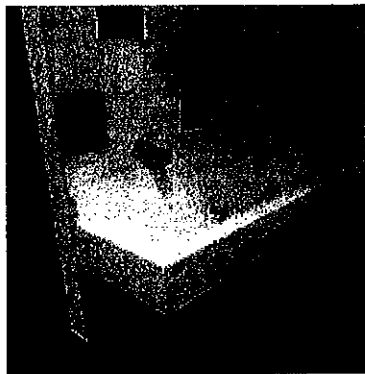
L'évaluation du projet en fin d'année scolaire par les membres de l'équipe éducative permet de dégager le bilan et les perspectives pour l'année suivante.



Aménagement de la classe passerelle 2020/2021

Modifications à apporter à la salle de classe (voir plan) :

- Création d'un espace parents d'environ 12 m² (3 m x 4 m) dans le coin opposé à la porte d'entrée de la classe : il inclut 2 fenêtres et la porte qui donne sur le secrétariat.
- Déplacement du lavabo adulte de la classe dans l'espace parents.
- Pose d'un lavabo biplace (avec 2 robinets temporisés poussoirs) à hauteur des élèves en remplacement du lavabo adulte déplacé.



- Ajout d'une prise électrique dans l'espace parents près de celle existante (ou prise multiple).
- Ajout d'une prise électrique près du tableau, près de celle existante (ou prise multiple).
- Déplacer l'extincteur pour permettre la fixation au mur de l'étagère à casiers haute qui servira de casiers vestiaire aux enfants et de rangement pour les couches et mouchoirs.
- Réglage de la hauteur des étagères de ce meuble.
- Ajout d'une table (environ 200 cm x 100 cm) et de six chaises adultes (à commander)*.
- Déplacement d'une étagère à casiers (12 cases) dans l'espace parents et des armoires.
- Retrait du bureau et de la table ronde bleue.
- Ajout d'une cloison amovible basse opaque pour séparer l'espace cuisine/poupée et l'espace bibliothèque.
- Installation d'une table à langer avec escalier escamotable dans l'espace douche des sanitaires de l'école.
- Stockage des tables et des chaises pour les élèves dans la salle de motricité (elles seront ajoutées dans la classe au cours de l'année).

Commande mobilier :

Désignation	Références	Prix unitaire catalogue TTC	Quantité	Prix total TTC	Fournisseur
Table fixe universelle 200cm x 100cm	DMCT76R	217 €	1	217 €	dmcdirect.fr
Chaise Lisa T6 002	55166	45,20 €	6	271,20 €	Wesco p.403
Lot de 4 bacs pour meubles à casiers	00336.55	30,35 €	6	182,10 €	Celda p.410
Meuble de change avec escalier escamotable	58425	364 €	1	364 €	Wesco p.610
Matelas de change	00114	38,40 €	1	38,40 €	Wesco p.613
Table d'activités des petits	372 477 9	299 €	1	299 €	Nathan p.341
Table à jouer à roulettes	372 369 7	303 €	1	303 €	Nathan p.284
Tapis de regroupement - Formes et couleurs	380 056 5	195,70 €	1	195,70 €	Nathan p.324
Galettes multicolores - lot de 8	372 903 3	188 €	1	188,80€	Nathan p.324
Cloison	35666.55	56,50 €	1	56,50 €	Celda p.405
Chauffeuse	24447.55	69,50 €	4	278,00 €	Celda p.406
Cuisinière orange	371 243 1	135,50 €	1	135,50 €	Nathan p.267
Réfrigérateur jaune	371 244 8	135,50 €	1	135,50 €	Nathan p.267
Evier rouge	371 216 5	135,50 €	1	135,50 €	Nathan p.267
Four micro-ondes	371 211 0	141 €	1	141 €	Nathan p.267
1 table + 4 tabourets	371 207 3	347 €	1	347 €	Nathan p.259
Chaise haute	371 228 8	130,50 €	1	130,50 €	Nathan p.259
Miroir	371 235 6	167 €	1	167 €	Nathan p.271
Lit	A770	132,00 €	1	132,00 €	Mathou/ABCD p.111
Landau	59439.55	79 €	2	158 €	Celda p.85
Chariot	56 185 037	87 €	1	87 €	Wesco internet
Chariot	56 185 002	87 €	1	87 €	Wesco internet
Porteur illico (057)	57486	59 €	2	118 €	Wesco p.1360
Porteur Ozia	41 526	75 €	2	150 €	Wesco p.1363
Total				4317,70 €	

Nom	Largeur	Profondeur	Hauteur	Visible
Porte ouverte	96	71,3	208,5	x
Fenêtre fixe	95	7,5	134	x
Fenêtre fixe	101,5	7,5	134	x
Fenêtre fixe	100	7,5	134	x
Porte ouverte	97	72,1	208,5	x
Porte ouverte	94	69,9	208,5	x
Fenêtre fixe	98	7,5	134	x
Fenêtre fixe	100	7,5	134	x
Lavabo et meuble	57	57	97	x
Bibliothèque	105,7	42,7	103	x
Armoire	120	45	198	x
Armoire	91,7	45,7	182,5	x
Table	200	100	74	x
Chaise	48,6	49,9	80	
Chaise	48,6	49,9	80	x
Chaise	48,6	49,9	80	x
Chaise	48,6	49,9	80	x
Chaise	48,6	49,9	80	x
Chaise	48,6	49,9	80	x
Chaise	48,6	49,9	80	x
Bibliothèque	105,7	42,7	160	x
Cylindre	20	20	100	x
Lavabo et meuble	100	40	50	x
Fenêtre fixe	100	7,5	134	x
Fenêtre fixe	101,5	7,5	134	x
Fenêtre fixe	100	7,5	134	x
Bibliothèque	150	33,5	130	x
Commode	120	60	120	x
Porte ouverte	96	71,3	208,5	x
Porte ouverte	94	69,9	208,5	x
Bibliothèque	105,7	42,7	103	x
Bibliothèque	105,7	42,7	103	x

